



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Credit agricole

Question écrite n° 12173

#### Texte de la question

M Jacques Rimbault interroge M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des fonctionnaires de la Caisse nationale du crédit agricole. Le Gouvernement avait déclaré en fin d'année 1988 qu'il ne ferait pas abroger la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la privatisation de la Caisse nationale de crédit agricole. Or l'article 10 de celle-ci, qui concerne le devenir des corps de fonctionnaires de cet établissement public n'est pas appliqué. Aux termes de cet article, il était prévu qu'un décret en Conseil d'Etat pris avant le 17 juillet 1988 devait permettre le règlement de la situation de ces agents. Cela étant, force est de constater que le Gouvernement se refuse à prendre ce décret au mépris du respect de l'état de droit. Ainsi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le décret soit signé dans les meilleurs délais sans remettre en cause les droits acquis des fonctionnaires de la CNCA.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12173

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1849